

BUDGET PRIMITIF VILLE 2015

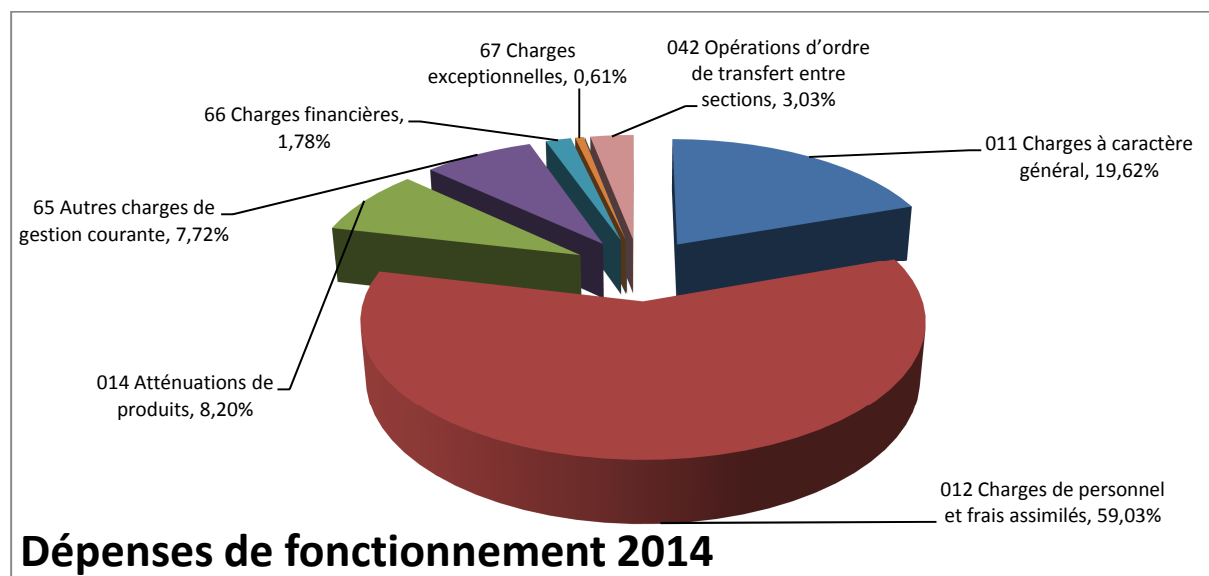
De nombreuses contraintes ont pesé lourdement sur l'élaboration du budget primitif : la conjoncture économique défavorable, le déficit de l'État qui s'aggrave et qui impacte fortement les collectivités territoriales, les transferts de charges de l'Etat vers les communes sans contrepartie.

Le présent rapport de présentation a vocation à synthétiser et commenter les données issues des maquettes budgétaires qui répondent aux exigences du cadre légal des instructions comptables et budgétaires (M14 et M49). S'agissant de ces documents officiels, leur mise à disposition du public en vertu de l'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'effectue, au choix des personnes intéressées, soit par :

- consultation sur place au service des finances de la ville (sur rendez-vous à la mairie),
- envoi dématérialisé via internet sur simple demande formulée à l'adresse finances@ville-meulan.fr,
- envoi par courrier postal sur demande écrite et moyennant le paiement des photocopies (tarif fixé par délibération du Conseil municipal)

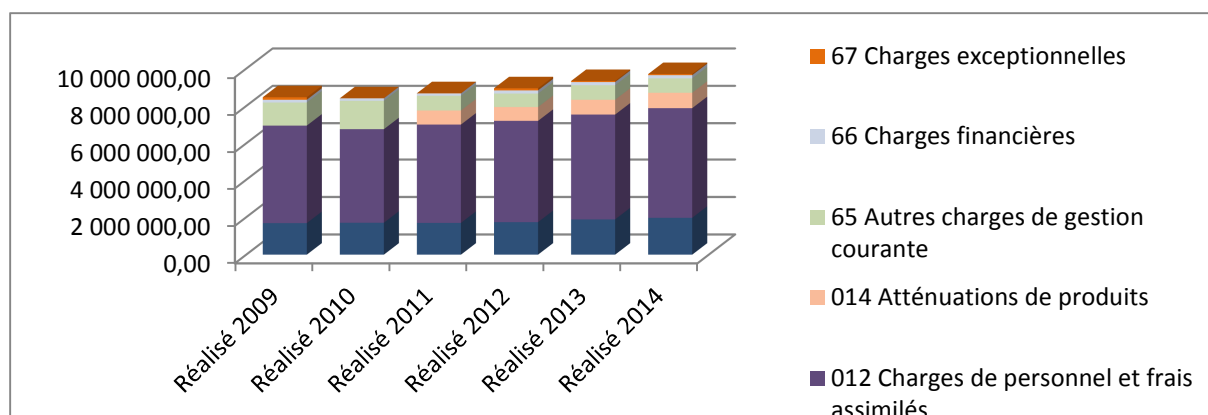
Le rapport de présentation du budget primitif 2015 présente les grands équilibres du budget, les principaux chiffres à retenir.

A. RÉSULTATS BUDGÉTAIRES 2014

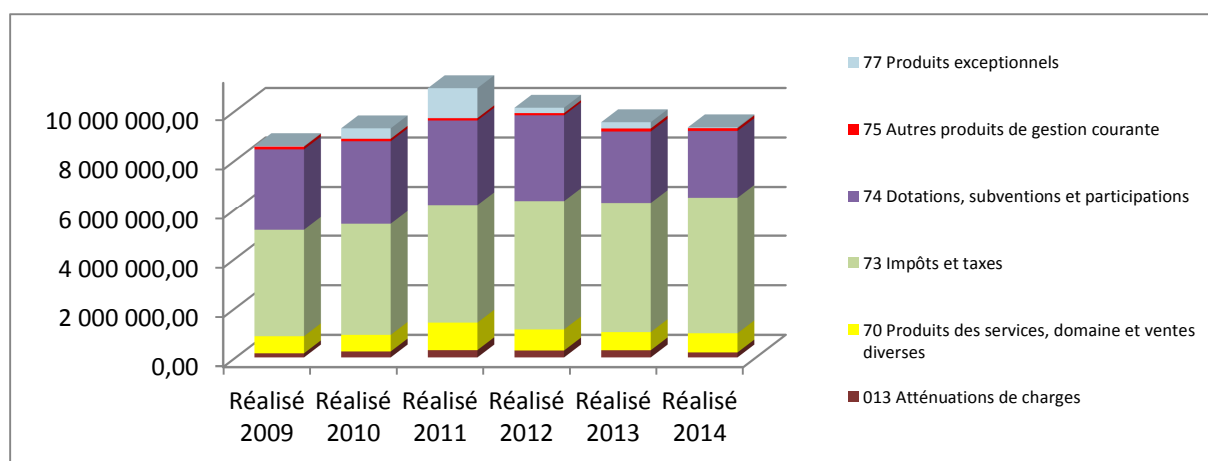


Le montant total des dépenses de fonctionnement s'élève à 10 012 175, 54 €. A noter que les dépenses de personnel représentent 59,03% des dépenses totales de fonctionnement, ce qui laisse peu de marge de manœuvre pour les autres dépenses et notamment pour certaines dépenses obligatoires...

Annexe n°3 : Notice explicative



Les dépenses de fonctionnement ont progressé de + de 14 % depuis 2009 alors que les recettes de fonctionnement n'ont progressé que de 5,04%. C'est ce qui a créé ce déficit structurel avec un effet ciseau.



Le montant total des recettes de fonctionnement s'élève à 9 460 857,35 €.

Le compte administratif 2014 de la Ville s'établit comme suit :

Compte administratif 2014	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles de l'exercice	1 400 811,38	1 712 010,24	10 012 175,54	9 460 857,35
TOTAL	1 400 811,38	1 712 010,24	10 012 175,54	9 460 857,35
Résultat de clôture N	0,00	311 198,86	551 318,19	0,00
Report N-1	16 595,04		0,00	247 964,94
Résultat cumulé (001)	0,00	294 603,82	303 353,25	0,00
Restes à réaliser N	155 693,91	64 551,55		
Résultat réel (1068)	0,00	203 461,46	303 353,25	0,00

Annexe n°3 : Notice explicative

Il fait apparaître un résultat de clôture en investissement excédentaire de 294 603,82 €. Après reprise des restes à réaliser en dépenses et en recettes, le résultat réel 2014, à reporter au budget primitif 2015, est de 203 461,46 €.

Cet excédent découle du fait que la prévision budgétaire liée aux travaux en régie (300 000 €) n'a pas été honorée en totalité (- 160 K€ / au BP 2015).

Quant à la section de fonctionnement, il faut constater un résultat de clôture déficitaire de 551 318, 19 € et donc un déficit budgétaire 2015 de 303 353, 25 € avec la reprise de l'excédent 2014.

Ce déficit budgétaire est le résultat de plusieurs données :

- L'exercice budgétaire 2014 compte 13 mois et non 12. En effet, l'exercice comptable a été ouvert le 02 décembre 2014.
- Pour respecter l'annualité budgétaire, toutes les factures reçues avant le 31 décembre 2014 et dont le service a été fait ont été rattachées à l'exercice 2014, ce qui n'était pas le cas les années précédentes.
- Le budget des services techniques a été consommé à hauteur de 57% avant le 31 mars 2014. Malgré toutes les économies réalisées, cela a nécessité une décision modificative en janvier pour ajuster les crédits en fonctionnement, notamment sur des dépenses obligatoires qui avaient été minorées sur le BP 2014.

Nous pouvons citer pour exemple quelques économies réalisées en 2014:

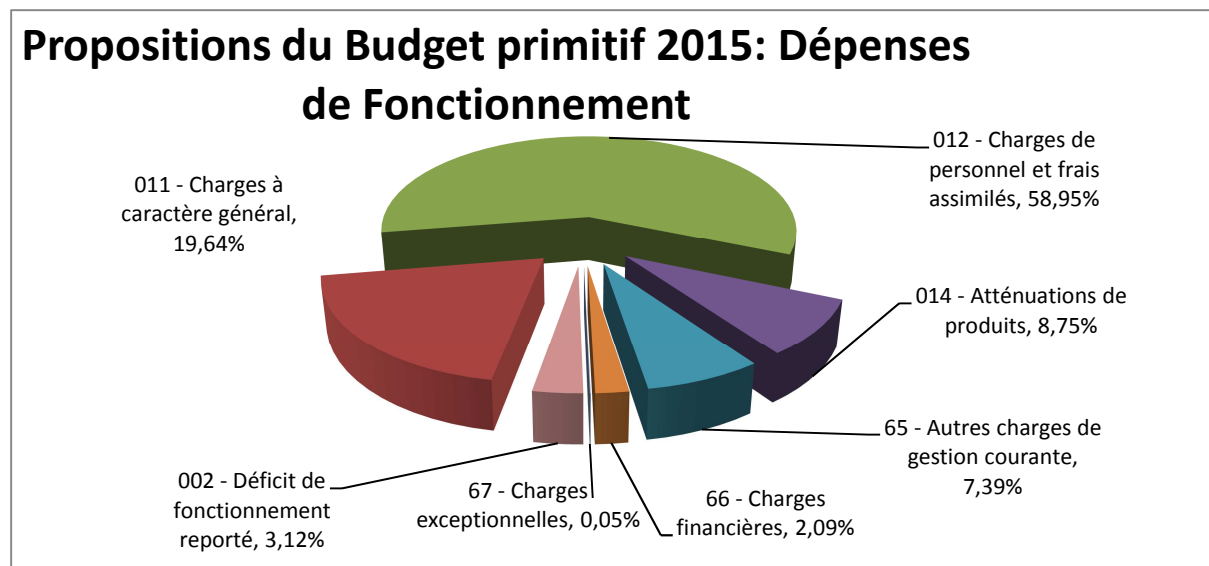
- Réduction des indemnités des élus (- 39 398, 84 € par rapport au BP 2014)
- Diminution du coût du Festival des Fromages (- 39 900 € par rapport au BP 2014, sans compter les dépenses de personnel)
- Réduction des heures supplémentaires (- 11 650 € par rapport au réalisé de l'année 2013)
- Subventions non versées à certaines associations et notamment à celles dont les statuts n'étaient pas réglementaires (- 33 199 €).

B. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le projet de budget primitif 2015 s'équilibre à 10 218 884 € en fonctionnement.

1. Les dépenses de fonctionnement

Le budget 2015 est contraint par les mesures décidées par l'Etat qui imposent de nouvelles charges à la Ville. Elles concernent notamment le coût de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, la hausse des charges salariales et la montée en puissance des péréquations. Cet effet ciseau, essentiellement causé par ces dispositions, met en danger la section de fonctionnement et l'autofinancement de la Ville.



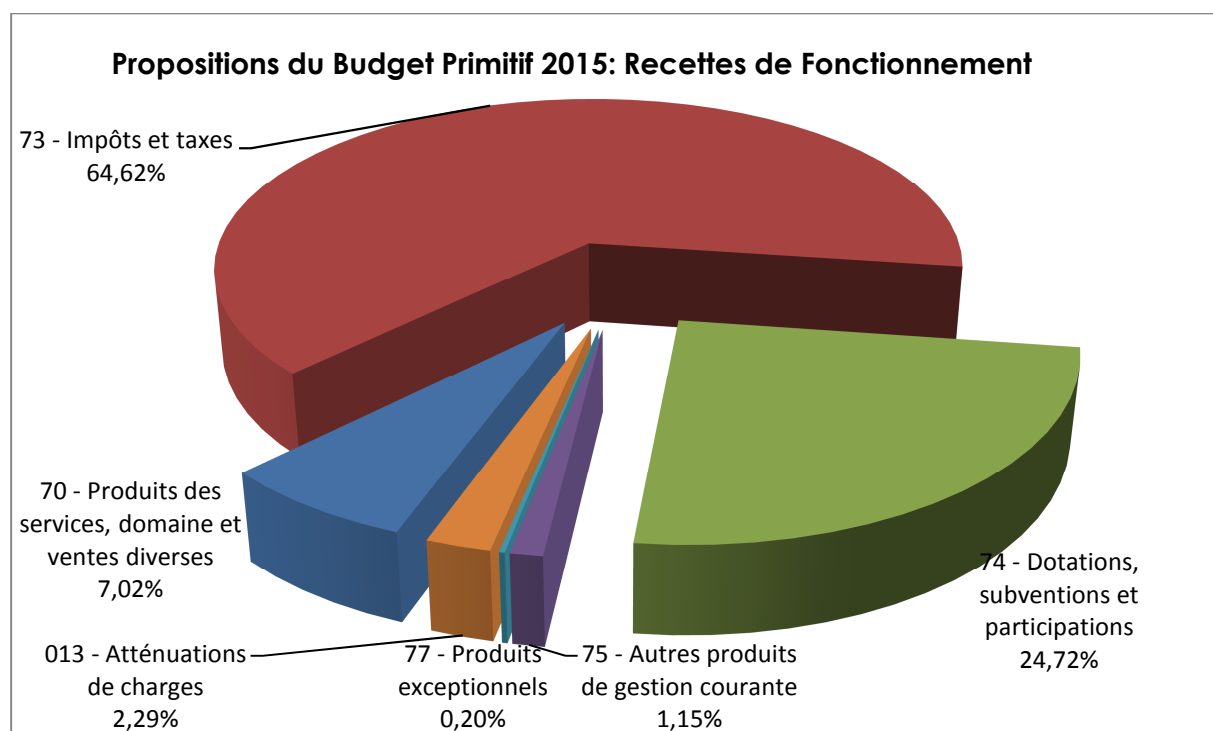
Les dépenses réelles de fonctionnement restent stables par rapport au réalisé 2014 malgré le déficit 2014. Cela résulte des économies générées en 2015 et notamment sur les dépenses de personnel (- 187 K€ par rapport au réalisé 2014), du fait de la restructuration des services (non-renouvellement de contrats, réduction de 20% des heures supplémentaires en favorisant les heures récupérées, non-remplacement des départs programmés à la retraite...). Mais il faut aussi évoquer le cas de deux postes clés : le responsable CCAS et le DGS qui, à eux seuls, représentent 98 664, 76 € sur l'exercice 2015, sans présence effective.

D'autres postes ont également été réduits comme par exemple le Festival des Fromages (- 6 000 € par rapport au réalisé 2014) ou encore les cérémonies de vœux, supprimés (5 800 € sans compter les heures supplémentaires du personnel).

Consciente des difficultés financières, l'équipe municipale a fait le choix de réduire de 15% les indemnités des élus, contrairement aux toutes dernières dispositions légales qui en prévoient le maintien, soit - 23 860, 68 € par rapport au réalisé 2014.

Enfin, l'enveloppe attribuée aux associations a, elle aussi, été revue à la baisse (- 71 751 €), notamment au regard de l'analyse des comptes de certaines associations qui a révélé d'importantes épargnes.

2. Les recettes de fonctionnement



Des recettes supplémentaires ont été intégrées aux prévisions budgétaires comme par exemple la tarification des rythmes scolaires à partir de la rentrée 2015. Cette activité étant coûteuse, il sera proposé avant l'été, lors d'un Conseil municipal, une délibération ad hoc.

Tous ces efforts de réduction des dépenses et de recherche de nouvelles recettes ne compensent pas la baisse des dotations (DGF, Dotation Nationale de Péréquation (- 228 K€)) qui s'ajoutent au déficit structurel de la commune, nécessitant une augmentation des taux d'imposition. En effet, la résorption de ce déficit ne pourra se faire qu'avec des recettes supplémentaires.

Les discussions engagées avec les services de l'Etat n'ont dégagé aucune solution favorable à notre commune et le levier fiscal doit être actionné contrairement à notre volonté.

C. SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Les ressources d'investissement

Malgré l'excédent de 203 K€, un emprunt de 1 459 000 € a été inscrit. En effet, la seule opération de réhabilitation Curie, projet de la précédente municipalité, représente 1 076 000 € à la charge de la commune, ce qui grève fortement le budget et les projets à venir.

Il faut également évoquer le fait que la fiscalité reste un indicateur de solvabilité auprès des établissements bancaires. Pour rappel, l'année dernière la Banque Postale a refusé de répondre favorablement à la totalité de notre demande de

financement, soit 680 000 €. Elle n'a répondu qu'à hauteur de 300 000 €. Par ailleurs, certains partenaires nous ont d'ores et déjà indiqué qu'ils pourraient à nouveau nous accompagner si notre capacité d'autofinancement redevenait positive.

2. Les emplois d'investissement

L'opération principale est la réhabilitation Curie pour un montant de 2 013 K€. Toutes les possibilités de financement ont été actionnées et même améliorées par rapport à 2014 (renégociation de la participation de l'intercommunalité, modification du contrat départemental). Les évaluations initiales s'avèrent supérieures aux prévisions initiales, ce qui impacte d'autres projets. Ces travaux seront financés en partie par le Département, par la Communauté d'Agglomération dont le centre de loisirs occupera le 1^{er} étage.

Ce programme très lourd n'empêche pas la municipalité de continuer à investir à hauteur de ses moyens. D'autres équipements sont proposés au vote dans le budget primitif 2015 comme l'installation de mobilier urbain, la réfection de la voirie « côte l'Ecuyer » ou encore le programme lié à l'éclairage public. La mise en place de conteneurs a également été inscrite.